

## DISCOURS DU SAINT-PÈRE JEAN-PAUL II À S.E. MGR FERNAND FRANCK, ARCHEVÊQUE DE LUXEMBOURG

## Vendredi 19 décembre 1997

1. Au moment où vous effectuez votre visite ad limina, je suis heureux de vous accueillir dans la Maison du Successeur de Pierre. Pour chaque évêque, c'est une occasion incomparable d'affermir son ministère en priant sur les tombeaux des saints Pierre et Paul, et de vivre des temps forts de communion ecclésiale, grâce aux différentes rencontres avec des membres des Dicastères de la Curie. Que les Apôtres vous obtiennent de poursuivre votre mission pastorale dans la joie, avec la force et la lumière que donne l'Esprit Saint !2. Dans votre rapport quinquennal, vous m'avez fait part de la vitalité spirituelle de l'archidiocèse de Luxembourg. Dans la perspective du grand Jubilé et de la nouvelle évangélisation que l'Église se doit d'accomplir au cours du troisième millénaire, vous avez engagé la communauté diocésaine dans une démarche synodale, intitulée Église 2005: en route avec Jésus Christ, ensemble pour les hommes. Vous invitez ainsi opportunément les pasteurs et les fidèles à contempler le Christ et le mystère chrétien, par des propositions de formation, par un accueil sans cesse renouvelé de la parole de Dieu, par un approfondissement de la liturgie et par une vie communautaire plus intense. C'est en effet, par une démarche spirituelle et intellectuelle que tous les membres du peuple de Dieu font grandir leur foi et s'engagent plus délibérément dans la mission, chacun selon son charisme et le service qu'il lui est donné d'accomplir dans l'Église et dans la société.3. Je tiens à saluer le travail réalisé par les prêtres, qui s'attachent à transmettre fidèlement l'Évangile, l'enseignement de l'Église, en particulier le message conciliaire, à guider et à sanctifier le peuple chrétien, afin que tous les hommes deviennent des disciples du Christ. Je connais l'importance et la multiplicité de leurs tâches, spécialement à une époque où le manque de prêtres commence à se faire durement sentir. Je les exhorte à ne pas se décourager, à demeurer vigilants dans la prière et dans leur vie spirituelle. Ils raviveront ainsi le don que Dieu a déposé en eux par l'imposition des mains (cf. 2 Tm 1, 6), pour exercer pleinement le ministère qui leur est confié.4. Les pasteurs sont appelés à réaliser leur mission en relation avec les laïcs, de manière coordonnée et sans confusion entre ce qui relève du ministère ordonné et ce qui appartient au sacerdoce universel des baptisés. « Chacun, dans son unicité irremplaçable », doit s'offrir « pour la croissance de la communion ecclésiale, par son être et par son agir, tout comme, par ailleurs, il reçoit et assimile, d'une façon qui lui est propre, la richesse de l'Église entière » (Exhort. apost. Christifideles laici, n. 28). Dans cette perspective où la richesse et la diversité sont à mettre au service de tous, les prêtres sont invités « à reconnaître sincèrement et à faire progresser la dignité des laïcs et leur rôle propre dans la mission de l'Église » (Conc. œcum. Vat. II, Presbyterorum ordinis, n. 9). Dans les charges ecclésiales qui peuvent leur être confiées en vertu de leur Baptême et de leur Confirmation, ou dans les associations de

laïcs auxquelles ils participent en tenant compte des critères d'ecclésialité que j'ai eu l'occasion de rappeler (cf. Exhort. apost. Christifideles laici, n. 30), les fidèles savent qu'ils ne se substituent pas au prêtre ou au diacre, mais qu'ils collaborent à une œuvre commune, l'édification du Corps du Christ, qui est l'Église, « l'évangélisation et la sanctification des hommes » (Conc. œcum. Vat. II, Décret sur l'apostolat des laïcs Apostolicam actuositatem, n. 20).5. Grâce au concours harmonieux des différents services diocésains, vous avez intensifié la formation chrétienne des adultes. Je me réjouis des efforts faits en ce domaine. Je suis certain que vous en percevez déjà des fruits au sein de l'Église locale, en particulier dans la qualité de la liturgie et dans la collaboration des fidèles aux différentes tâches ecclésiales. J'encourage les laïcs à poursuivre leur participation active à la communauté paroissiale à laquelle ils appartiennent, car c'est spécialement au sein de la paroisse que s'exprime le légitime pluralisme des sensibilités et des modes d'action, et que se réalisent d'utiles collaborations. Dans l'Église, des frères et des sœurs nous sont donnés, pour que tout concoure au bénéfice du Corps entier. C'est aussi pour affronter les questions morales de notre temps et pour renouveler l'ordre temporel que les laïcs ont besoin d'approfondir sans cesse le message évangélique. Ils seront alors mieux préparés à prendre des engagements et des responsabilités au service de leurs frères, dans le cadre de la société civile, qui se construit sur la base des normes objectives de la moralité (cf. Conc. œcum. Vat. II, Gaudium et spes, n. 16). Dans le monde moderne marqué par le matérialisme et le pouvoir de l'argent, l'enseignement de la doctrine sociale de l'Église est particulièrement utile pour rappeler que l'homme est le centre de la vie sociale et que le développement de la solidarité et de la vie fraternelle suppose « une prise de conscience plus vive des disparités » entre les personnes et « une conversion des mentalités et des attitudes » (Ibid. n. 63). De ce point de vue, votre archidiocèse a aussi un rôle spécifique au sein de la grande Europe. En saluant les efforts importants consentis par vos diocésains au cours de ces dernières années dans le domaine caritatif, je les exhorte à poursuivre et à intensifier leur soutien aux hommes et aux peuples qui ont besoin de leur savoir-faire et de leur aide. Ils manifesteront ainsi de manière tangible le sens de la catholicité, qui est l'ouverture à l'universalité, selon l'exemple donné par les premières communautés chrétiennes (cf. Rm 16, 25-27).6. Je voudrais exprimer mes remerciements cordiaux aux Instituts de Vie consacrée, dont l'apostolat est très apprécié. En particulier, il convient de souligner l'importance de leur présence dans l'enseignement, où de nombreux jeunes peuvent prendre conscience de leur vocation, et dans les services de la santé. Les institutions de formation de la jeunesse doivent retenir toute l'attention des communautés chrétiennes et doivent mobiliser de nombreux adultes. parents, professeurs, éducateurs, prêtres et religieux. Les jeunes ont besoin de recevoir une éducation morale et spirituelle appropriée, et d'être accompagnés dans la maturation de leur personnalité, dans la préparation de leur avenir et dans la réalisation de leur vocation spécifique, que ce soit dans le mariage, le sacerdoce ou la vie consacrée. À ce propos, je me réjouis de la nouvelle vitalité des mouvements de jeunes, dont vous m'avez fait part. Ils ont un rôle essentiel à jouer dans l'apostolat auprès de la jeunesse de votre pays.7. À travers vous, j'adresse aussi mes salutations affectueuses aux communautés melkite et ukrainienne catholiques de votre archidiocèse. Portez mes encouragements chaleureux aux prêtres, aux diacres, aux religieux, aux religieuses et à l'ensemble des fidèles, qui sont tous appelés à travailler en communion avec vous à la mission de l'Église. J'invoque sur vous-même et sur votre communauté diocésaine l'intercession maternelle de Notre-Dame de Luxembourg, Consolatrice des Affligés, et de saint Willibrord, et je vous accorde de grand cœur la Bénédiction apostolique. © Copyright 1997 - Libreria Editrice Vaticana